



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.21.080
portant sur

**L'attribution du marché public de mission d'Assistance à Maitrise
d'Ouvrage pour la passation d'un marché public d'assurance**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal N° DL 20.029 en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} : Un marché en procédure adaptée est passé avec la société CONSULTASSUR – 1 rue des Goélands – 56000 VANNES pour la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la passation d'un marché public d'assurance, pour un montant de 3 000,00 € HT soit 3 600,00 € TTC.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le **22 OCT. 2021**

 Le Maire
Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : **22 OCT. 2021**

Publié ou notifié-le : **22 OCT. 2021**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	DC_21_080
Date de la décision :	2021-10-22 00:00:00+02
Objet :	attribution du marché public de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché public d'assurance
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20211022-DC_21_080-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20211022-DC_21_080-AR-1-1_0.xml	text/xml	942
Nom original :		
DC.21.080 - AMO Assurances.pdf	application/pdf	214713
Nom métier :		
99_AR-045-214501694-20211022-DC_21_080-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	214713

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 octobre 2021 à 14h59min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 octobre 2021 à 14h59min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 octobre 2021 à 14h59min08s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 octobre 2021 à 14h59min19s	Reçu par le MI le 2021-10-22